

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France - 157, avenue Jean Lolive - 93698 Pantin Cedex**

**EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du PRESIDENT**

**N° 2013-269**

LY/IBG

**OBJET** : Ouverture d'un examen professionnel d'avancement de grade d'adjoint du patrimoine territorial de 1<sup>ère</sup> classe, session 2014

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine territoriaux,

Vu le décret n°2007-115 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 10 et 21 du décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu l'arrêté n° 2010-624 du 18 juin 2010 portant délégation de signature à M. Francis FARGEOT, directeur général,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

**ARRETE**

**Article 1** : Un examen professionnel d'accès par avancement au grade d'adjoint du patrimoine territorial de 1<sup>ère</sup> classe est ouvert à compter du 5 novembre 2013.

**Article 2** : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion au plus tard le 4 décembre 2013.

**Article 3** : Pendant la période de retrait de dossiers, du 5 novembre au 4 décembre 2013, les candidats peuvent également se pré-inscrire en ligne sur le site internet [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr). Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme une inscription.

**Article 4** : La clôture des inscriptions est fixée au 12 décembre 2013.

**Article 5** : L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le 20 mars 2014 au CIG de la petite couronne – 157 avenue Jean Lolive – 93698 PANTIN.

**Article 6** : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte et consultable sur le site [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr), est communicable à toute personne en faisant la demande.


**Article 7** : Ampliation du présent arrêté qui sera affichée dans les locaux des Centres de Gestion signataires de la convention, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 8 août 2013

Publié par affichage le..... 14 AOUT 2013  
jusqu'au ..... 12/12/2013.....

au 157, avenue Jean Lolive  
93698 Pantin cedex

Fait à Pantin, le .....  
Pour le Président, et par délégation  
Le Directeur Général

  
Francis FARGEOT

Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général

  
Francis-FARGEOT

